

Projet de délibération – Conseil d’administration – Séance du 13 mars 2020
Point VI – Approbation du lancement et de la signature de marchés publics

Fondements juridiques :

- Articles L712-2 et L712-3 du code de l’éducation ;
- Code de la commande publique ;
- Délibération n°2019-40 du 24 mai 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil d’administration à la Présidente de l’Université Lumière Lyon 2 ;
- Guide des règles d’achat applicables à l’Université Lumière Lyon 2 (délibération n°2017-35 du 28 avril 2017).

Contexte de la délibération :

Par la délibération susvisée, le Conseil d’administration a délégué à la Présidente de l’Université le pouvoir d’approuver les marchés publics et leurs avenants d’un montant n’excédant pas :

- 500 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services ;
- 2 000 000 € HT pour les marchés de travaux.

Il est envisagé de lancer des marchés, d’un montant potentiellement supérieur aux seuils cités ci-dessus. Aussi, l’approbation préalable du Conseil d’administration est requise.

Expression du besoin / Prestations attendues :

1 – Nettoyage des vitres

Le marché actuel, passé en groupement de commandes dans le cadre du réseau RUE, arrive à échéance en mai 2020.

Une nouvelle consultation doit être lancée pour la période 2020-2024. L’objectif est de poursuivre la mutualisation de cet accord-cadre avec les trois universités (Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumière Lyon 2 et Université Jean Moulin Lyon 3). L’Université Lumière Lyon 2 garde son rôle de coordonnateur du marché.

L’historique des dépenses des membres du groupement est le suivant :

Université Lumière Lyon 2

Montants en € HT	2016	2017	2018	2019
Campus Porte des Alpes	3 076	21 619	6 124	62 782
Campus Berges du Rhône	0	0	899	32 040
TOTAL	3 076	21 619	7 023	94 822

Autres établissements

Montants en € HT	2016	2017	2018	2019
Université Claude Bernard - Lyon 1	8 214.91	26 432.20	31 369.95	43 217.13
Université Jean Moulin - Lyon 3	30 000		30 000	

Les caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Marché de services ;
- Procédure en accord-cadre mono-attributaire à bon de commandes ;

- Marché alloti géographiquement :
 - o Lot 1 : Villeurbanne et Bron (Université Claude Bernard Lyon 1 et Université Lumière Lyon 2)
 - o Lot 2 : Lyon 4^{ème} arrondissement (Université Claude Bernard Lyon 1)
 - o Lot 3 : Lyon 3^{ème} et 7^{ème} arrondissement et Ecully (Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumière Lyon 2 et Université Jean Moulin Lyon 3)
 - o Lot 4 : Lyon 8^{ème} arrondissement (Université Claude Bernard Lyon 1 et Université Jean Moulin Lyon 3)
 - o Lot 5 : Saint Genis Laval et Oullins (Université Claude Bernard Lyon 1)
- Durée : 1 an reconductible trois fois 12 mois ;
- Montant du marché : marché sans minimum ni maximum.

Ce marché met en place, en collaboration avec la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE), une clause d'insertion sociale dans le lot 1. Ainsi, une part des heures de travail générées par le marché sera réservée à la réalisation d'une action d'insertion.

Critères relatifs à l'attribution des marchés publics :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations	40 %
Sous-critère n°1 : Bordereau de prix	25 %
Sous-critère n°2 : Détail quantitatif estimatif	15 %
Critère 2 : Valeur technique	45 %
Sous-critère n°1 : Méthode organisationnelle prévue pour le marché : mode opératoire, moyens matériels utilisés en fonction de la nature des prestations, moyens humains (chefs d'équipe, personnels œuvrant)	30 %
Sous-critère n°2 : Planning, durée d'intervention, moyens matériels et humains déployés pour l'intervention sur le(s) bâtiment(s)-type(s) de chacun des trois établissements	15 %
Critère 3 : Performance en matière de protection de l'environnement	15 %
Sous-critère n°1 : Formation des personnels aux éco-gestes, prévention des troubles musculo-squelettiques et action, engagement de l'entreprise en matière de protection de l'environnement	5 %
Sous-critère n°2 : Qualité environnementale et gestion des déchets (produits, méthodes, matériels utilisés)	10 %

2 – Assistance urbaine, paysagère et études programmatiques

Expression du besoin / Prestations attendues :

La présente consultation concerne des prestations relatives à l'assistance urbaine et paysagère ainsi qu'aux études programmatiques de l'Université Lumière Lyon 2.

La consultation a pour objet de confier aux titulaires des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Direction de l'immobilier de l'Université Lumière Lyon 2.

Pour chaque lot, le présent accord-cadre a pour objectif de confier des prestations au fur et à mesure de la survenance des besoins :

Pour le lot n°01 « Assistance aux projets urbains et d'espaces publics » :

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Cet accord-cadre sera sans montant minimum en valeur annuel et sans montant maximum en valeur annuel.

Le présent lot aura pour objet de :

- Prolonger les études permettant à l'université Lumière Lyon 2 de poursuivre les transformations du campus Porte des Alpes et des Berges du Rhône au regard de ses développements propres et des mutations du territoire dans lequel il est inscrit ;
- Réaliser les études de capacité, pré-programmation et cahiers d'orientation des bâtiments à construire, à réhabiliter ou à réaménager, et les études de programmation des espaces publics structurants des campus : coulée verte, terrasse étudiante, inscription en milieu urbain etc....

Il s'agira d'accompagner l'Université Lumière Lyon 2 dans l'élaboration à court, moyen et long terme en matière de projets immobiliers et d'espaces publics des Campus. Cet accompagnement se fera en cohérence et en continuité pour le campus Portes des Alpes avec le guide élaboré entre 2016 et 2017 qui a permis de définir une stratégie immobilière pérenne et cohérente, et pour le campus Berges du Rhône en cohérence avec les contraintes urbaines et architecturales.

Pour le lot n°02 « Programmation bâimentaire » :

Il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires (avec remise en concurrence systématique des trois opérateurs sélectionnés). Cet accord-cadre sera sans montant minimum en valeur annuel et sans montant maximum en valeur annuel.

Les principales missions seront les suivantes :

- Prise de connaissance et intégration du Pré Programme ;
- Entretiens et échanges avec des personnes ressources ;
- Rédaction du programme.

La programmation sera réalisée dans le prolongement de l'étude de pré-programmation prévue au lot n°01 « Assistance aux projets urbains et d'espaces publics ».

La mission porte sur les études de programmation technique détaillée pour les constructions à étudier sur les Campus de l'Université Lyon 2.

Cette mission de programmation devra intégrer l'ensemble des contraintes inhérentes à la réalisation des projets (dimension immobilière, technique, logistique, calendaire, financière, etc.).

L'historique des dépenses pour l'ensemble des prestations est le suivant :

Lot	2019	2018	2017
« Assistance aux projets urbains et d'espaces publics »	0,00 euros HT	0,00 euros HT	137 000,00 euros HT
« Programmation bâimentaire »	16 425,00 euros HT	38 000,00 euros HT	0,00 euros HT

Les caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Marché de services (prestations intellectuelles) ;
- Procédure en accord-cadre mono-attributaire à bon de commandes (lot n°01 « Assistance aux projets urbains et d'espaces publics ») et procédure en accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents (lot n°02 « Programmation bâimentaire ») ;
- Marché alloté ;
- Durée : 1 an reconductible trois fois 12 mois ;
- Montant du marché : marché sans minimum en valeur et sans maximum en valeur.

Critères relatifs à l'attribution du lot n°01 « Assistance aux projets urbains et d'espaces publics » :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations (simulation de commande sur la base du bordereau des prix – chantier masqué)	40 %
Critère 2 : Valeur technique	60 %
<u>Sous-critère n°01</u> : Compréhension des enjeux du projet spécifique de remise à jour de la stratégie immobilière ainsi qu'à la manière dont le candidat envisage son rôle dans le projet ;	20%
<u>Sous-critère n°02</u> : Organisation et qualité de l'équipe candidate affectée spécifiquement aux différentes missions ;	20%
<u>Sous-critère n°03</u> : Méthodologie relative aux modalités de réalisation des différentes missions.	20%

Critères relatifs à l'attribution du lot n°02 « Programmation bâtementaire » :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations (simulation de prix plafonds sur la base d'un devis estimatif quantitatif)	40 %
Critère 2 : Valeur technique	60 %
<u>Sous-critère n°01</u> : Organisation et qualité de l'équipe candidate affectée spécifiquement aux différentes missions ;	30%
<u>Sous-critère n°02</u> : Méthodologie relative aux modalités de réalisation des différentes missions.	30%